

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

197761

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6074 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BEN SARI Abdellah Khouja

Date de naissance : 22/03/50

Adresse : Bt Abdellah Boutaleb, rue Tawfiq Al-Habib, Casablanca

Tél. : 0663.63.64.65 Total des frais engagés : 1.751.10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BOUTAIB RENSARI Latifa
Rhumatologue - Ostéopathie
283, Bd. Med Benkouki - Casablanca
Tél. 0522.33.81.57

Date de consultation : 08/02/2024

Nom et prénom du malade : BEN SARI Abdellah Khouja Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Infection urinaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 08/02/2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/02/2022	9026 KN			<i>CC</i> Dr. BOUTAIB BEYSARI Lamine Rhumatologue et ostéopathe 283, Bd. Med. Ben Yakkouna - Casablanca Tel: 0522.33.33.57

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie EL ARAKI Bd. Abdellatif Ben Kadour</i> INPE: 092023027	03/02/2022	125, 10 D.D.H.

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
			<i>125, 10 D.D.H.</i>

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou Je traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 B 00000000 35533411		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Latifa BOUTAIB BEN SARI

RHUMATOLOGUE

Spécialiste des Maladies des OS
et des Articulations

Diplômée de la Faculté de Médecine
de Marseille (France)

Médecin Expert Assermenté près
les Tribunaux de Casablanca



الدكتورة لطيفة بوطيب بن ساري

اختصاصية في أمراض العظام
والمفاصل (الروماتيزم)
خريجة كلية الطب بمرسيليا
(فرنسا)

خبيرة محلفة لدى المحاكم

Casablanca, le 08/02/2024 الدار البيضاء، في

ORDONNANCE

N°: Abdel Hakkim BEN SARI.

59,80 Betaadine gel 10% 1 applicateur 9x1,

16,60 Isystanal crème 1 applicateur 9x1,

38,10 co-trim F.M. 14p 9x1,

59,40 Acefam 21 1 flacon α p,

15,30 Vita C 100 1 flacon

05.22.39.99.57 - شارع الزيراوي - الدار البيضاء - الهاتف :

283, Bd Mohamed Zerkouni (environ Boulevard Ziraoui) - Casablanca - Tél. : 05.22.39.99.57

I.C.E.: 001813785000001 - INPE : 091164491

Pharmacie EL ARAKI
Mme H.T. EL ARAKI
Bd. Abdellatif Ben Kaddour
Tél.: 022.39.54.38

Dr. BOUTAIB-BENSARI Latifa
Rhumatologue-Ostéopathe
283, Bd. Med Zerkouni - Casablanca
Tél. 0522.39.99.51

Distribué sous licence
-- LAPROPHAN S.A.--
21,rue des Oudaya
Casablanca - Maroc
PPV : 52DH80

MEDA

Systral® Crème

LOT 14050_2
EXP 04/2026
PPV 16DH60

CO-TRIM® FORT

20 comprimés

PPV 38DH00

EXP 11/2023
LOT 90019_2

VITAMINE C 1g
Boîte de 10 comprimés effervescents

PPV : 18,80 DH

6 118000 190929

20/09/2023
LAPROPHAN S.A.
21, rue des Oudaya
Casablanca - Maroc
PPV : 52DH80

ACUPAN

Néfopam

5 ampoules injectables

Mode et voie d'administration

Voie parentérale : IV, IM.

RESPECTER LES DOSES PRES

Liste I - Uniquement sur ordonnance.

M.A. n°3400933421756



BIOCODEX MAROC

P.P.V.: 52,40DH

Titulaire/Exploitant : BIOCODEX

7 avenue Gallieni - 94250 GENTILLY - Fran